



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élargissement

Question écrite n° 56755

Texte de la question

L'Assemblée nationale s'apprête à examiner une proposition de loi sur la reconnaissance par la France du génocide arménien. Durant les années terribles de la Première Guerre mondiale, d'autres massacres ont eu lieu dans l'empire ottoman. Ce fut le cas des Assyro-chaldéens, communauté chrétienne originale d'Orient d'expression araméenne ou syriaque, dont le nombre était d'un demi-million au début du siècle en Turquie où ils sont cinq mille aujourd'hui. Les massacres de 1909, 1915, 1923 et les persécutions pour les contraindre à l'exil ont amené les survivants dans divers pays européens et en France surtout après 1974 où ils sont environ 15 000. M. Georges Hage demande à M. le ministre des affaires étrangères que les questions relatives aux droits des Assyro-chaldéens soient évoquées dans les discussions de la France avec la Turquie notamment avec le souhait de la Turquie de devenir membre de l'Union européenne, ce qui implique le respect d'un certain nombre de droits fondamentaux. Il lui demande de préciser les préoccupations de la France en ce sens.

Texte de la réponse

La France est attentive à la situation des droits de l'homme en Turquie, quelles que soient les confessions, les origines sociales ou culturelles des populations qui y vivent. Elle reste ainsi très attentive à la situation des assyro-chaldéens. Un procès a récemment été intenté à un prêtre syriaque, M. Akbulut, pour des propos tenus contre l'histoire officielle turque. Un observateur de l'Union européenne était présent à son procès qui a été reporté en avril 2001. La France souhaite que la Turquie mette en oeuvre des réformes significatives afin d'améliorer la situation des droits de l'homme, conformément aux critères dits de Copenhague qu'elle a acceptés en déposant sa candidature à l'adhésion à l'Union européenne. Cette candidature a été reconnue lors du Conseil européen d'Helsinki et un partenariat pour l'adhésion, fixant une série de priorités pour le rapprochement entre l'Union et la Turquie, a été approuvé sous présidence française. Un nombre important de ces priorités sont liées au respect des droits de l'homme. La France, comme l'Union européenne, suivra avec l'attention les avancées sur ce plan.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56755

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 371

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1781